

BELGIQUE

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS-UNIES RAPPORT PERIODIQUE UNIVERSEL SECOND CYCLE – 24^{ème} SESSION

Cette contribution conjointe au 2nd cycle de l'EPU de la Belgique est le fruit de la collaboration des institutions belges suivantes :

Le **Commissariat aux Droits de l'Enfant de la Communauté flamande** (Kinderrechtencommissariaat) est une institution indépendante qui détecte les signaux d'enfants, de jeunes, de leur environnement direct et de professionnels. Il intervient, examine les plaintes et fait des recommandations aux autorités. Toujours en vue de veiller à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants en Flandre.



Contact : **Kinderrechtencommissariaat** – 86 Leuvenseweg – 1000 Bruxelles – Tel. : +32 (0)2.552.98.00 – Fax : +32 (0)2.552.98.01 – www.kinderrechtencommissariaat.be

Le **Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française** a pour mission générale de veiller à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants. Il a entre autre comme mission d'informer des droits et intérêts des enfants et d'assurer la promotion de ces droits et intérêts, de vérifier l'application correcte des législations et des réglementations qui concernent les enfants, de faire des recommandations au Gouvernement, au Parlement et à toute autorité compétente à l'égard des enfants, et de recevoir des informations ou des plaintes relatives aux atteintes portées aux droits et intérêts des enfants.



Contact : **Délégué général aux droits de l'enfant** – Rue de Birmingham 66- 1080 Bruxelles - Tél : +32(0)2/223.36.99 - Fax : +32 (0)2/223.36.46 - Internet : www.dgde.cfwb.be